CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME VALERIE GUARINO

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 11 Décembre 2020

OBJET : Partenariat avec le Laboratoire départemental d'analyses pour la réalisation de tests de dépistage du Covid-19 dans les collèges publics.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver, pour l'année 2020, le partenariat entre la Direction de l'éducation et des collèges (DEC) et le Laboratoire départemental d'analyses (LDA13), services du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, pour la prise en charge de tests de dépistage du Covid-19 (analyse PCR) auprès des personnels en fonction au sein des collèges publics, selon les modalités précisées dans le rapport.

La dépense de 128 999 €sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées